



La réforme des allocations de chômage va accroître les difficultés des ménages les plus précarisés et augmenter la charge des services sociaux publics et associatifs.

La Fédération des Services Sociaux et la Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires (FdSS-FdSSB) demandent le retrait de ces mesures !

Les mesures récentes prises en matière d'allocations de chômage par le gouvernement fédéral prétendent avoir pour objectif d'activer les demandeurs d'emploi et d'ainsi contribuer à leur mise au travail. Cet objectif rencontre cependant trois obstacles majeurs :

Le premier est économique : les emplois disponibles sont très largement inférieurs au nombre de chômeurs (60.000 emplois vacants en Belgique pour 700.000 chômeurs).

Le deuxième relève d'une représentation erronée du « chômeur » : celle-ci laisse entendre que le chômeur, parmi d'autres allocataires sociaux, développerait une mentalité d'assisté social et serait dépourvu de réelle volonté de retrousser ses manches. Cette assertion ne correspond pas à la réalité des demandeurs d'emploi et elle fait injure à leur dignité. Qui plus est, dans les circonstances de crise économique actuelle, elle constitue un véritable déni de la crise sociale qui s'abat sur de larges couches de la population.

Le troisième obstacle est d'ordre social : si certains emplois sont effectivement disponibles, ils ne le sont pas pour toutes les catégories de demandeurs d'emploi. Les chômeurs provenant de groupes dits « à risque », comme les personnes étrangères ou d'origine étrangère, celles qui éprouvent des difficultés dans la relation au travail (personnes éloignées de l'emploi ou dont l'emploi s'est éloigné), les personnes de plus de 50 ans, les femmes seules avec enfants, les personnes confrontées à un épisode de maladie mentale, celles qui sortent de prison, etc, sont repoussées par beaucoup d'employeurs. Cela fait beaucoup de monde pour qui le volontarisme de l'activation se heurte à un marché violemment concurrentiel.

Par rapport à cette immense majorité de chômeurs involontaires, une étude européenne, réalisée en 2005, a confirmé que plus la somme et la durée de l'allocation sont élevées, plus la chance de trouver ou de retrouver du travail est grande.

Dès lors, ce qui est certain aujourd'hui, c'est que la réforme des allocations de chômage décidée par le gouvernement fédéral va précipiter les gens dans la pauvreté.

Les personnes les plus vulnérables, celles qui depuis longtemps sont victimes d'exclusion dans la société et sur le marché de l'emploi, seront les premières à devoir se contenter d'une allocation ne garantissant plus d'accéder à des conditions de vie conformes à la dignité humaine.



Par ailleurs, du fait de la limitation à trois ans du bénéfice des allocations d'insertion, des dizaines de milliers de personnes (55.000 selon les sources syndicales) – dont la plupart ont travaillé mais pas assez (intérim, contrats à durée déterminée, petits boulots...) – vont s'en trouver exclues à partir du 1er janvier 2015.

Cette « bombe sociale », qui ajoute l'exclusion à l'exclusion, aura une autre conséquence inévitable : l'augmentation du nombre d'usagers qui s'adresseront aux CPAS et à l'ensemble des secteurs de l'action sociale pour obtenir une aide financière, matérielle et sociale. Qui plus est, le coût de la mesure sera supporté par les communes les plus pauvres, en Wallonie comme à Bruxelles. D'autre part, tous ne pourront pas bénéficier du CPAS (petits propriétaires, petits revenus du conjoint, situations familiales « atypiques » et de plus en plus fréquentes ...). Enfin, et ce n'est pas anecdotique, ces personnes n'auront, de ce fait, plus accès aux emplois ouverts par les différents plans d'« aide à l'embauche »...

Avec tous les professionnels de l'action sociale, nous voulons marquer notre claire opposition à cette réforme injuste, inspirée par des logiques d'austérité qui font porter le poids de la crise économique et financière sur les plus faibles de nos concitoyens.

Charles Lejeune

Sécrétaire général de la FdSS et Président du CBCS

Betty Nicaise

Secrétaire générale adjointe FdSS/FdSSB



Réforme du chômage : la FdSS/FdSSB vote contre !



FÉDÉRATION DES SERVICES SOCIAUX
49, rue Gheude - 1070 Bruxelles
Tel.: 02/223.37.74 - Fax : 02/223.37.75
email : info@fdss.be
Site web : www.fdss.be



FÉDÉRATION
Tel.: 0

